



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 23853

Texte de la question

M. Laurent Furst rappelle à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, que tout le monde reconnaît en Europe le rôle précieux des exécutifs français et allemands dans la construction européenne ces soixante dernières années. Le couple De Gaulle-Adenauer a montré la voie, le président Giscard et le Chancelier Schmidt ont poursuivi la dynamique, leurs successeurs Mitterrand et Kohl ont scellé la réconciliation, Messieurs Chirac et Schroeder ont conforté ce mouvement et enfin Monsieur Sarkozy et Madame la chancelière Merkel ont sauvé l'Europe de la crise financière parce qu'ils ont su former un tandem réaliste, efficace et fédérateur. Aujourd'hui que constate-t-on ? Depuis son élection, le Président Hollande semble prendre toujours plus ses distances avec la chancelière. Aussi le moteur franco-allemand, fondamental pour sortir l'Europe de la crise, est à l'arrêt. La France paraît comme absente de la scène européenne et se comporte comme si persistait une défiance latente vis-à-vis de notre partenaire allemand. C'est la négation de soixante années d'amitiés franco-allemande pierre angulaire de la construction européenne. Aussi, il aimerait connaître les initiatives que le Président de la République, en lien avec son ministre des affaires européennes entend entreprendre pour relancer la dynamique franco-allemande nécessaire à la relance économique de l'Europe.

Texte de la réponse

Depuis la création de la République fédérale d'Allemagne, des relations de confiance et de coopération unissent la France à ce pays, également membre fondateur de l'Union européenne. Ce partenariat s'est renforcé par la signature, le 22 janvier 1963, du traité de l'Elysée par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, qui a scellé la réconciliation historique et ouvert la voie à une amitié unique et singulière entre nos deux nations. Nous célébrons depuis l'automne dernier le 50e anniversaire de ce traité par de nombreuses manifestations publiques et privées qui illustrent la qualité exceptionnelle de notre dialogue bilatéral au service de l'Europe. Depuis sa première visite à Berlin, le jour même de son élection, le 15 mai, le président de la République a rencontré la Chancelière Angela Merkel à de multiples reprises, outre les entretiens réguliers ayant lieu dans le cadre du Conseil européen : ils ont initié ensemble l'« année franco-allemande, 50e anniversaire du traité de l'Elysée » le 8 juillet 2012 à Reims. Ils se sont retrouvés le 22 janvier 2013 à Berlin, pour célébrer, avec l'ensemble de leurs gouvernements et des parlementaires de deux pays, le cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée. A noter que le conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu à cette occasion a permis l'adoption d'une déclaration politique du président de la République et de la Chancelière fédérale, et d'une déclaration intergouvernementale traçant de nouvelles perspectives pour notre coopération via des projets concrets. La mise en oeuvre de ces décisions a commencé, notamment par l'inauguration de la première agence binational pour l'emploi qui a été ouverte à Kehl par les deux ministres du travail, Michel Sapin et Ursula von der Leyen le 26 février 2013. De même, le 7 février 2013, les Ministres français et allemands chargés de l'environnement et de l'Energie ont signé une déclaration commune sur les énergies renouvelables, qui concrétise la coopération entre les deux ministères notamment par la mise en place d'un office franco-allemand pour les énergies renouvelables. Depuis le Conseil européen de juin 2012, la France et l'Allemagne ont oeuvré ensemble pour la

stabilisation de la zone euro, en favorisant l'adoption des plans d'assistance à la Grèce en 2012, et de Chypre en 2013. Ils ont travaillé à la consolidation des mécanismes de résolution de la crise, notamment par l'adoption du mécanisme européen de stabilité. Nos deux pays ont également trouvé un accord pour la mise en oeuvre de la supervision bancaire intégrée, sur le fondement des traités existants. Cet effort conjoint a puissamment contribué à la stabilisation de la situation de la zone euro. Nos deux pays ont travaillé activement à des propositions conjointes sur l'avenir de l'UEM. Ce travail a trouvé une expression substantielle et concrète à travers les propositions conjointes pour l'avenir de l'UEM présentées le 30 mai dernier par la chancellerie et le Président de la République. Le ministre délégué chargé des Affaires européennes a rencontré à de fréquentes reprises son collègue allemand Michael Link, qui exerce comme lui la fonction de Secrétaire général pour la coopération franco-allemande. Les deux ministres délégués se sont d'ailleurs vus le 10 mai à Paris et ont effectué un déplacement commun en Croatie du 12 mai 2013, devenue 28^e état membre de l'Union européenne depuis. Ils ont participé conjointement à la remise des prix Mix'Art à Berlin dans le cadre d'une visite bilatérale, ont participé conjointement aux grandes festivités de la clôture de l'année franco-allemande à Paris du 4-6 juillet, notamment par la remise du Prix De Gaulle - Adenauer à l'Office franco-allemand pour la jeunesse le soir du 5 juillet à l'Hôtel de Matignon. Les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande coordonnent le suivi des engagements pris dans la déclaration du janvier 2013. Dans ce contexte, les deux ministres délégués organisent d'ailleurs une grande conférence sur la coopération transfrontalière à Sarrebruck le 15 juillet 2013. Le « moteur franco-allemand » continue donc à tourner « à plein régime », sous la conduite du président de la République et de la Chancellerie, et avec la contribution active de l'ensemble des membres de nos deux gouvernements. Cet effort d'intégration ne s'arrêtera pas avec la fin de « l'année franco-allemande », mais bénéficiera au contraire d'une impulsion nouvelle, qui nous permettra de répondre ensemble aux défis de la construction européenne et de la mondialisation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23853

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3659

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7753